

# Le Décodé

Universitas Magistrorum Et Sclarium

## DOSSIER: TOULOUSE VILLE DE CULTURE ET DE SCIENCE

### JURIDIQUE

EXISTE-T-IL UN DROIT À LA CULTURE ?

### HISTOIRE

TOULOUSE, DE LA SUPERBE CAPITALE  
ROYALE DES WISIGOTHS

### CULTURE

TOULOUSE SUR SON 31<sup>e</sup> POUR L'ESOF 2018,  
VENEZ VOIR LA SCIENCE EN ROSE !

### NUMERIQUE

À LA DÉCOUVERTE DU TOULOUSE GAME  
SHOW



# EDITO

Amis Lecteurs,

« Il n'y a d'autre enfer pour l'homme que la bêtise de ses semblables ». D.A.F. de Sade puis, sous une forme un peu édulcorée, J.-P. Sartre.

Illustration :

Il advint, il y a peu de jours, que des miens camarades s'entretenaient avec moi. Comme le débat allait bon train, ils confessèrent, se gaussant quelque peu, combien peu leur chaut d'entretenir leur esprit, *a fortiori* de le nourrir.

La lecture, arguèrent-ils – en l'occurrence celle de notre bien-aimé *Décodé* – leur était lourde besogne et ne leur inspirait qu'ennui et moquerie.

À ces mots se m'imposa l'importance de combattre la nigauderie qui écrasait ces malheureux : dégonder leurs perspectives étriquées pour les rendre moins rustres me parut non seulement tâche valeureuse et profitable pour la Société mais encore, et d'abord et surtout, pour eux-mêmes. . .

Mais rompons là avec le ton badin : il n'aura échappé à personne que notre monde évolue à une célérité telle que la technique aujourd'hui nous égale et bientôt va nous distancier. Demain, le robot sera certainement en mesure d'assurer avec plus d'efficacité, et à moindre coût, les travaux auxquels nous aspirons et nous préparons.

Heureusement, pour l'heure la machine ne dispose pas encore de la faculté de relier entre elles les diverses connaissances acquises au cours d'une vie. Et ce sont bien nos expériences, adossées à notre savoir, qui nous permettent de mieux raisonner, de réfléchir avec plus de justesse et de faire montre d'un esprit critique toujours plus affiné. En un mot de faire preuve d'*intelligence*, outil indispensable qu'il convient de *nourrir*.

Dans cette perspective, notre journal – qui pour certains (galéjade !) n'aurait comme objet que de servir à s'éventer ou à collectionner des chewing-gums mâchouillés –, se félicite que Toulouse ait obtenu pour 2018 le label de *Cité Européenne de la Science*. Oui, Le Décodé se réjouit que notre ville propose continûment davantage d'activités culturelles et intellectuelles. Et nous applaudissons sa volonté de mettre à l'honneur la connaissance, le savoir et la science.

Et en ce mois de décembre espérons qu'au pied du sapin auront été déposés quelques livres, un soupçon de culture et un brin d'érudition. Souhaitons que leurs heureux bénéficiaires prennent la résolution de ne plus être d'attristants ricaneurs mais des individus éclairés et donc respectables.

Ainsi nous pourrions nous enorgueillir, au crépuscule de notre existence, d'être prêts à quitter en êtres pétris d'*intelligence* ce petit tas de boue.

*Libido sciendi*. Et bonne année scientifique et culturelle.

Nicolas Seebold  
Rédacteur en chef & co-président

@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode\_ajc



<http://ledecode.ut-capitole.fr>



Siège social de l'association:  
2 rue du doyen Gabriel - Marty  
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»  
Université Toulouse 1 Capitole  
Numéro RNA:  
W313020098

Imprimeur : reprographie UT1

# SOMMAIRE

JURIDIQUE	4
INTERNATIONAL	6
CULTURE	8
ECONOMIE	12
HISTOIRE	14
NUMERIQUE	16
JEUNES ENTREPRISES	18
COMPRENDRE L'EUROPE	20
SATIRIQUE	22
HOROSCOPE	23
	—

## Comité de rédaction :

Rédacteur en chef : Nicolas Seebold

Chargés de rubrique :

Vie universitaire : Thomas Bertrand

Juridique : Thomas Bugada

International : Julien Vilar

Culture : Pierre-Henri Vignol

Économie : Magda Mojica

Histoire : Jérémy Maloïr

Numérique : Brayan Cuvelier

Satirique : Eva Pawlowski

Jeunes Entreprises : Pauline Dublanquet

Comprendre l'Europe : Virginie Perruchet  
et Jean Christophe Djedje

Caricaturiste : Aurore Kawecki

Maquettistes : Lise Dehlinger & Marion Polito

## Conseil d'Administration :

Directeurs de publication : Marc Paez et Nicolas Seebold

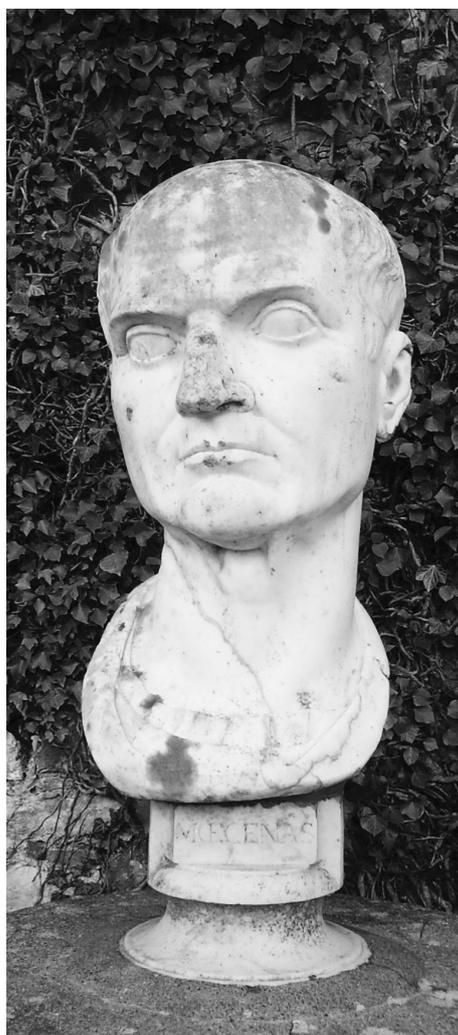
Trésorier : Clément Jallet

Secrétaire générale : Mathilde Gautrand

Responsable communication : Elsa Assalit

Responsable juridique : Jordan Puissant

# EXISTE-T-IL UN DROIT À LA CULTURE ?



Caius Cilnius Mæcenas (Mécène)

**E**ncyclopaedia universalis définit la culture comme tantôt tout ce qui englobe le phénomène humain pour s'opposer à la nature, tantôt, est le résidu où se rassemble tout ce qui n'est ni politique, ni économique, ni religieux. Et une fois la faiblesse de cette définition avalée, on ne peut qu'approuver : la culture, c'est vaste. Si vaste que même le Droit, à tendance interventionniste pourtant, a un peu de mal à s'y retrouver dans son pot-pourri à la Prévert. Quand bien même on aurait facilement développé un droit à l'enseignement et à l'éducation garanti par les pouvoirs publics, peut-on en dire autant d'un droit à la culture ? C'est-à-dire d'un droit-créance (un droit à quelque chose) qui oblige une intervention de l'Etat, débiteur envers sa population. Et force est de constater qu'on ne peut répondre à cela que par un laconique "Meh".

## LE DÉVELOPPEMENT RAPIDE DU DROIT DE LA CULTURE

Pourtant d'un point de vue historique, la France s'avère un pays plutôt précoce lorsqu'il s'agit de s'intéresser à la culture. Déjà sous la monarchie, ont émergé les premières politiques culturelles. Le but était alors d'unifier le royaume, d'affirmer le prestige du Roi en usant du mécénat et organiser les esprits au sein des Académies. C'est une période faste en matière d'accumulation de patrimoine culturel sous la protection de son altesse et des "bienveillants" nobles autour de lui. Et dès la Révolution des dispositions sont prises pour l'éducation et l'accès à la culture. On forge l'idée d'un patrimoine français dont tous les citoyens seraient propriétaires. A fortiori c'est à l'Etat que reviendrait la lourde tâche de protéger ce bien commun. Cela peut

paraître évident aujourd'hui mais il s'est pourtant bien posé la question de savoir si la Révolution impliquait la destruction des œuvres du passé. Mais Notre-Dame de Paris étant encore debout, il semble qu'ils aient opté pour les conserver. Mieux encore, on créait, en l'espace de cinq années, les Archives nationales, le Muséum central des arts et la Bibliothèque nationales pour sanctifier la culture de l'Ancien Régime. D'autres institutions naîtront ensuite dans cette même optique. La Constitution de 1795 établit d'abord un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences (art. 298). Sous la Monarchie de Juillet, l'inspection générale des monuments historiques inventorie les monuments et s'assure de leurs conservations. Enfin, Napoléon III créera l'ancêtre du ministère de la culture : le ministère des beaux-arts. La classe napoléonienne.

Mais un droit à la culture, entendu comme droit fondamental, ne saurait se cloisonner à ce rôle de gardien de musée étatique. Et malheureusement, c'est ce que sera le droit de la culture pendant longtemps. La IIIe République s'est bornée à cet objectif de préservation. Certes de manière efficace, notamment par la loi du 31 décembre 1913 sur la préservation des monuments historiques mais cela n'empêchera pas de lire que "la IIIe République si grande par sa politique économique, sociale coloniale n'a pas eu de politique des Arts" (R. Brichet, Pour un ministère des arts, in La politique culturelle en débat, anthologie 1955-2005). Il faut alors attendre 1946 et la Libération pour un renouvellement de la politique culturelle en France axé sur la démocratisation et la décentralisation de la culture. La consécration vient en 1959 avec la création du ministère des affaires culturelles avec à sa tête l'écrivain André Malraux. L'institution se voit confier la mission de "rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent" (Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant création du ministère des affaires culturelles). S'ensuit alors de nombreuses réglementations qui arrosent un peu plus le terreau d'un droit de la culture, considéré ensuite comme une discipline autonome à partir des années 1990 (M. Cornu, Droit de la culture, in Dictionnaire des politiques culturelles, E de Waresquiel, Larousse, CNRS, 2001, p. 219). L'Etat va enfin se consacrer à sa tâche de débiteur de la culture auprès de tous. Oui mais pas sous le prisme d'un droit de l'humain à la culture mais sous l'égide d'une notion beaucoup moins sexy : le service public.

Le service public culturel et la police des activités culturelles sont la "facette administrative" du droit de la culture. La naissance de ces notions est avant tout d'origine prétorienne. C'est le juge qui par ces décisions, et en plusieurs étapes, a reconnu le concept de service public culturel. Et dans l'arrêt du Conseil d'Etat du 7 avril 1916, Astruc et Sté des Champs-Élysées c. Ville de Paris, il refuse d'abord cette qualification. Il s'agissait de la construction d'un Palais philharmonique, concédé sous la forme d'une concession mais inexécutée. Le juge administratif décline sa compétence car selon lui : "le palais dont il s'agit n'était pas destiné à assurer un service public ni à pourvoir à un objet d'utilité publique". Pour l'anecdote, Maurice Hauriou félicitera la décision car selon lui, le théâtre est susceptible "d'exalter l'imagination, d'habituer les esprits à vie facile et fictive, au grand détriment de la vie sérieuse et d'exciter les passions de l'amour, lesquelles sont aussi dangereux que celle du jeu et de l'intempérance".

Toujours est-il que la jurisprudence va rapidement retourner sa veste. En 1923, il est jugé que le contrat conclu entre l'Etat et les personnes dirigeant un Opéra (en l'espèce, l'Opéra-comique) est bien une concession de service public. L'objectif qui lui incombe est alors d'assurer "dans un intérêt général la qualité artistique et la continuité de l'exploitation" (CE, 23 juil. 1923, Gheusi, RDP, 1923, p. 560, Cl. Mazerat, note G. Jèze). Enfin, la plus haute juridiction de l'ordre administratif

emploiera expressément l'expression de service public culturel en 1959 (CE, 11 mai 1959, Dauphin, D., 1959, J., p. 315, Cl. H. Mayras). Depuis, la jurisprudence a apporté des précisions sur les modes de gestion du service public culturel notamment en 2007. Mais le juge n'a jamais automatisé la qualification de service public culturel : il doit effectivement exister un lien de dépendance à l'égard de la personne publique, qui exerce un contrôle sur l'activité. Il a alors fait œuvre de casuistique pour déterminer ce qui constitue bien un service public de la culture. Par exemple, l'exploitation d'un cinéma local par une société d'économie mixte créée pas la ville n'en constitue pas un (CE, 5 oct. 2007, Sté UGC-Ciné-Cité, AJDA, 2007, p. 2260, note J.-D. Dreyfus). Cela amène le professeur Jean-Marc Pontier à remarquer "qu'il paraît difficile de voir un service public culturel chaque fois qu'une collectivité restaure une fontaine, un oratoire, alors que l'intervention peut être qualifiée de culturelle". Ainsi, le rôle de l'Etat paraît, encore aujourd'hui, incertain en matière d'intervention culturelle, même sur l'aspect des prestations et services qu'il lui incombe ou non de fournir. Mais les services publics culturels, quand bien même, nous intéressent bien moins que l'éventuel droit de l'Homme à la culture.

## L'AFFIRMATION POUSSIVE D'UN DROIT À LA CULTURE

Paradoxalement, la culture comme droit fondamental n'a qu'une consécration très faible en droit positif. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 n'évoque pas de droit à la culture. Pourtant le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 oblige la Nation à garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte, à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. Et malgré la théorique consécration de la valeur constitutionnelle de ce texte par le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 16 juillet 1971, bien des questions demeurent. Quelles sont les obligations de l'Etat vis-à-vis du citoyen lambda (et non par l'intermédiaire d'un service public cette fois) en matière de culture ? Existe-t-il un minima en deçà duquel la France ne garantit plus cet accès à la culture ? Et comme certain se le demande : où placer le curseur entre la suppression de tous les services culturels et l'intervention autoritaire afin de fournir "une" culture ? En effet, il y a un risque de déboucher vers une culture officielle voir une culture d'Etat (P.-F. Frier, La répartition des compétences entre l'Etat et le pouvoir local, AJDA, 2000, n° spécial, p. 59). Même le droit international, pourtant nombreuses fois source d'inspiration, n'offre pas une réponse plus concluante. Le Pacte des Nations unies de 1966 porte bien sur les droits économiques, sociaux et culturels et son article 15 prévoit que les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit : a) De participer à la vie culturelle". Mais le texte s'arrête là... . A tel point qu'une initiative privée de déclaration des droits culturels a vu le jour le 7 mai 2007 à Fribourg. Le texte, sans valeur juridique énonce que "toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit : de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses mode d'expression

; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression". On le voit : même en essayant, le droit à la culture n'est qu'un mélange, un croisement entre plusieurs libertés voisines, plus facile à affirmer. Il est facile d'empêcher l'interdiction d'un journal sur l'autel de la liberté d'expression mais il est plus dur d'empêcher l'arrêt d'une bande dessinée parce qu'elle participe à un droit à la culture.

On ne peut qu'arriver à la conclusion que la consécration d'un droit à la culture avec un domaine affirmé n'est pas tant un problème juridique que sémantique. Le droit de la culture s'est heurté à la même limite, qui explique sa reconnaissance tardive comme discipline propre : la culture c'est vaste. Cette branche du droit est tout simplement sans unité, du fait des objets multiples qui constituent la culture. On parle d'un domaine juridique qui devrait toucher à la fois la littérature, la langue française, les arts, les vestiges archéologiques, les monuments, le sport, la science... . La culture concerne aussi bien le droit public que le droit privé. Empruntant tantôt au droit de la propriété littéraire et artistique, tantôt au droit fiscal, au droit administratif...

Pire encore : dès 1718, lorsque le terme culture fait son entrée dans le Dictionnaire de l'Académie française (dans un sens autre que celui de la terre cultivée hein), la culture est alors "l'ensemble des aspects intellectuels, moraux, matériels, des systèmes de valeur, des styles de vie qui caractérisent une civilisation". La première définition du terme était déjà si abstraite qu'on ne voyait pas ce qui ne touchait pas la culture. Et les philosophes des lumières de brouiller encore un peu plus les pistes en considérant la culture comme tout ce qui s'oppose à la nature : tout ce qui vient de l'Homme donc. Les trolls de haut niveau rétorqueront même que le droit est donc une forme de la culture. Et ils auront raison. La vocation universaliste du mot est noble mais elle a créé un mur infranchissable. Quand bien même il existe un droit de la culture, plus comme un fil rouge entre des questions juridiques que comme une vraie matière autonome, un droit fondamental de la culture semble impossible à consacrer. Pire, il serait philosophiquement redondant : le droit à la culture serait un droit des Hommes à... l'Homme lui-même. Ou au moins à tout ce que l'Homme crée. Heureusement pour nous, on connaît et maîtrise une pléiade de droits de l'Homme permettant, par des chemins détournés, de garantir un résultat équivalent comme la liberté d'expression, la liberté de conscience ou le droit à l'éducation. Peut-être n'aurons-nous jamais vraiment un vrai droit à la culture délimité, évocable dans les tribunaux mais le résultat identique sera bien atteint. Parce qu'avant d'être vaste, la culture est avant tout riche.

T. Bugada

Pour aller plus loin :

- S. Monnier et E. Forey, Droit de la Culture, lextenso édition, 2009 ;
- J.-M. Pontier, Le service public culturel existe-t-il ?, AJDA, n°spécial, 2000, p. 2016 ;
- CE, 21 janv. 1944, Léonie, Rec., p. 26.

# L'INDEPENDANCE ENCATALOGNE : UNE UTOPIE ?

**Retour sur une des plus graves crises politiques et territoriales qui secoue l'Union Européenne. Depuis la déclaration d'indépendance décidée par le Parlement catalan en octobre, qui a retenti en Espagne et dans le monde, le pays reste divisé et incertain sur son avenir. Mais que s'est-il réellement passé ces derniers mois et où en est-on aujourd'hui ?**

Le signal d'alarme est intervenu le 27 octobre dernier, alors que l'indépendance était déclarée unilatéralement, lors d'un vote au Parlement catalan. Madrid, alors opposée radicalement à cette décision jugée illégale, ripostait en mettant la région entière de la Catalogne sous tutelle. Pour Mariano Rajoy, premier ministre espagnol, cette décision représentant le déni d'un Etat de droit et s'opposant à toutes les règles constitutionnelles en Espagne devait être ignorée. En l'espace d'une seule journée, tout s'enchaîne : le Sénat donne son feu vert pour que le gouvernement reprenne la main sur la région, le président catalan Carles Puigdemont est poursuivi pour rébellion, et est d'ailleurs démis de ses fonctions, comme tout le gouvernement catalan ainsi que le chef de la police... La Catalogne ne brille plus, la Catalogne ne vit plus. En cette journée d'octobre, elle s'est réveillée avec un rêve d'émancipation et s'est couchée dans le tumulte.

Mais comment expliquer une décision d'indépendance si radicale, et une réaction d'autant plus sévère ? La Catalogne est une région qui a toujours eu le sentiment d'occuper une place particulière en Espagne, sentiment conforté par les différents statuts d'exception qu'a bien voulu lui reconnaître le gouvernement central. En effet depuis plus de 80 ans, la Catalogne a gagné, réforme après réforme, de plus en plus d'autonomie. Résultat : la désignation de son propre président catalan, la création d'une police catalane, des compétences en matière d'éducation, de santé, de politique linguistique, et même une reconnaissance dans la Constitution espagnole d'un statut de "nation" à part entière, avec ses propres symboles nationaux et sa langue officielle, le catalan. Alors qu'elle devenait



de plus en plus "autogérée", en 2010, tout bascule. Depuis l'arrivée de Mariano Rajoy dans le paysage politique, tout va lui être repris. La Catalogne perd ses symboles d'autonomie les uns après les autres. Les catalans sortent dans les rues, les manifestations s'enchaînent. Le désir d'indépendance se profile depuis lors. Et c'est ce 27 octobre 2017 qu'il a été entendu.

La déclaration d'indépendance était donc prévisible et prévue depuis plusieurs années. Mais ce désir d'indépendance n'est pas forcément de l'avis de tous en Catalogne. Selon le baromètre de juin du Centre d'études d'opinion catalan, 34.7% des sondés dans la région répondent vouloir d'un Etat indépendant quand on leur demande de choisir entre différentes formes d'organisation. A la question plus directe "Voulez-vous une Catalogne indépendante ?", 41.1% des catalans répondent "oui", contre 49.9% de "non". Ce n'est donc pas un sentiment général dans la région que de vouloir s'émanciper de la souveraineté étatique. On comprend mieux la position de Madrid et de Rajoy sur la légalité et la légitimité de la déclaration d'indépendance. Mais dans l'hypothèse d'une Catalogne indépendante, quelles seraient les répercussions aussi bien pour la région, pour l'Espagne, et pour le reste du monde ?

Avant tout, la viabilité de la Catalogne en tant qu'Etat indépendant ne semble pas être impossible ou inconcevable. Cette région concentre un cinquième des richesses de l'Espagne. Avec son PIB au même niveau que celui de l'Irlande, et son économie diversifiée (agroalimentaire, biosciences, nucléaire, numérique, banques...), on peut envisager, avec quelques aménagements et coups de pouce, sa viabilité. Néanmoins, un autre phénomène peut inquiéter les pronostics encourageants que nous venons de faire : la peur de la situation récente en Catalogne a déjà fait déménager certaines grandes entreprises qui avaient leur siège social dans la région, comme la banque Banco Sabadell, dont les actions en bourse avaient plongé au lendemain de la déclaration d'indépendance. L'hypothèse de la sortie de l'Union Européenne peut dissuader les grandes entreprises de conserver leurs intérêts économiques dans la région, de peur de perdre la protection de la Banque Centrale notamment, et le bénéfice des réglementations européennes souvent

avantageuses.

Quoi qu'il en soit, les implications pour les entreprises comme pour le reste du monde semblent moindres à l'heure actuelle, étant donné que l'indépendance n'est pas envisagée sérieusement par les différents pays de l'Union européenne et d'ailleurs. Paris, Londres et Berlin se sont ralliés à la position de Mariano Rajoy. Aucun pays à l'heure actuelle, que ce soit en Europe (France, Royaume-Uni, Allemagne) ou sur le continent américain (Etats-Unis, Canada), ou aucune organisation internationale (UE, OTAN, ONU) ne reconnaît une quelconque valeur à la déclaration d'indépendance de la Catalogne, et tous s'accordent à considérer la situation comme une crise intérieure à l'Espagne, à laquelle personne ne doit intervenir.

Après l'évènement du BREXIT qui a affaibli l'Union européenne, tous souhaitent une Union forte, solidaire, et ne veulent plus de fractures en son sein. Même si l'hypothèse de la création d'un Etat catalan reste minime, et dans ce cas, le nouveau pays créé de la sécession entre l'Espagne et la Catalogne restera soumis à un nouveau processus d'adhésion à traverser, et devra se porter candidat pour devenir membre de l'Union européenne. Cette intégration nécessitera le feu vert à l'unanimité des Etats membres. Encore un élément faisant douter de la pérennité d'une Catalogne indépendante...

Que reste-t-il à prévoir pour l'avenir ? Mariano Rajoy a d'ores et déjà annoncé la tenue d'élections le 21 décembre afin de reconstituer un nouveau Parlement catalan et de récupérer une légitimité institutionnelle. Les sondages et les circonstances semblent prédire une victoire des forces anti-indépendantistes lors de la prochaine élection. Mais combien de temps encore Madrid parviendra-t-elle à maintenir son autorité ? D'autant que Carles Puigdemont, replié à Bruxelles, a déclaré à la mi-novembre qu'une autre solution que l'indépendance était possible... S'il envisage, en restant dans la "capitale" de l'Union européenne, un quelconque soutien de sa part dans l'aboutissement de ses désirs indépendantistes, il n'est sans doute pas au bout de ses peines. Mais nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux rebondissements.

To be continued !

Charlotte Lebreton

# LE STYLE D'EMMANUEL MACRON À L'INTERNATIONAL, SÉDUCTEUR OU FÉDÉRATEUR ?

Que l'on soit familier ou non aux relations internationales, les événements par-delà nos frontières gardent une place prépondérante dans notre actualité. Une élection, une guerre, une victoire olympique, un mouvement politique, peu importe sa nature, le fait social étranger contribue à enrichir notre portrait de ce vaste monde. Pourtant, il est plus rare de réaliser l'inverse, en posant notre regard sur ce que le reste du monde pourrait bien penser de notre pays, de nos élections, de nos guerres, de nos victoires olympiques et de nos mouvements politiques. Ce trait de caractère, l'ethnocentrisme, n'est pas propre aux français mais à toutes les populations du globe. Or lorsque l'on y prête attention, les perceptions étrangères de notre pays sont capables de fournir de nouvelles clés de compréhension sur nous-mêmes !

Depuis son accession au pouvoir le 14 mai 2017, Emmanuel Macron est souvent perçu comme un « président jupitérien », auquel nulle vertu ne manquerait dans le noble exercice de sa fonction. Si l'hyperbole est suffisamment claire pour décrire l'image du nouveau président, celle-ci doit être relativisée car elle n'a pas la même force dans le reste du monde ! La France joue sur la scène internationale via la figure présidentielle d'Emmanuel Macron et ce dernier semble apporter une « plus-value » à la politique étrangère française d'après les médias étrangers.

Le magazine américain Time lui a consacré sa Une du mois de novembre sur un ton élogieux tout en dépeignant une vision messianique de ce président fraîchement élu aussitôt honni

bile anti portrait chinois, Emmanuel Macron est « l'anti Donald Trump » par excellence. Marqué d'ethnocentrisme peut-être, le Time semble sacraliser le politicien qu'ils espéraient ! Et si vous pensez que le terme « sacraliser » est fort, attendez de lire la fin de l'article en question : sur l'avenir de Macron, le journaliste prédit que, si sa politique est un succès, le rang de dirigeant mondial pourrait s'ouvrir à lui !

Si l'on écarte l'article du Time, la presse française évoque une thématique similaire en reprenant la figure du « gaullo-mitterrandisme », celle du multilatéralisme. C'est dans un article du « Monde diplomatique » d'octobre 2017 que le terme est réapparu récemment, mais que signifie-t-il ? De Charles De Gaulle à Jacques Chirac, la politique étrangère

de la France reposait sur son indépendance diplomatique et militaire, lui permettant de s'entretenir avec plusieurs Etats sans se soucier de ceux qu'en penseraient les autres, en bref un multilatéralisme parfaitement assumé. D'ailleurs cette position d'Etat non aligné dialoguant avec un grand nombre de dirigeants conforterait le rôle de la France comme une puissance d'influence et instigatrice de projets globaux - la France serait un acteur marginal-sécant ! L'auteur de cet article, Jean De Glinasty ancien ambassadeur de France en Russie, revient sur cette doctrine marquant l'identité de la France dans les relations internationales, une vision revendiquée par Emmanuel Macron, mais est-elle bien appliquée? Aucun engagement fort sur le conflit israélo-palestinien,

une diplomatie uniquement portée vers l'Arabie Saoudite, l'Elysée est à la charnière entre les démarches mercantiles et une nouvelle politique arabe avec l'accueil du premier ministre libanais.

En se détachant de la presse, l'action internationale du dirigeant français pourrait être envisagée à partir des grands courants théoriques des relations internationales (réalisme, libéralisme et constructivisme). Evidemment cette analyse est sommaire mais elle apporterait de la nuance à celles des journalistes. Tout d'abord sa faculté à rencontrer tous les acteurs et à les inclure dans des projets communs (COP23, élargisse-

ment du Conseil de sécurité des Nations unies) contribuant aux intérêts de chacune des parties l'inscrit parfaitement dans la vision libérale. Puis, dans la manière de s'adresser aux autres dirigeants, Emmanuel Macron agit toujours avec diligence, surtout avec les « mal aimés » de la société internationale. Par exemple, il invitera la Syrie à Paris en décembre ou il s'opposera à un matraquage de la Russie par des sanctions économiques. Même si Trump est en désaccord avec lui, il tente d'établir une relation de confiance entre eux. Son action est empreinte de constructivisme ! Il prend en compte l'intersubjectivité entre les acteurs internationaux et sa meilleure illustration tient dans le raisonnement qu'il donne à Trump sur le nucléaire iranien auquel l'américain est fermement opposé. Si l'on empêche les iraniens d'accéder à une technologie nucléaire, ces derniers se sentiront exclus de la société internationale et auront un comportement aussi déviant que la Corée du Nord. Une telle posture annonce le crépuscule d'un « réalisme omnipotent » dans les relations internationales. En cela, Macron est certainement l'opposé de Trump qui ne jure que par une puissance qu'il croit encore hégémonique. C'est d'ailleurs sur ce point que la presse étrangère complète cette analyse, en incarnant un futur leader de l'UE, Macron serait le parfait contrepoids face à Trump.

Comme Justin Trudeau, Emmanuel Macron bénéficie d'un fort capital sympathie en lui prêtant un dynamisme et une bienveillance dans toute la presse internationale. Mais comment caractériser sa politique internationale ? Bonne ou mauvaise ? Sur le court terme, il est impossible de répondre à cette question bien qu'on puisse assimiler sa pratique à un jeu de séduction ! Ce président a beau avoir brillé dans les milieux d'affaires il en reste jeune et doit faire ses preuves, il n'est donc pas étonnant de le voir adopter une stature à la fois fédératrice et inébranlable (comme face à Poutine ou dans la poignée de main avec Trump). Pour le moment, c'est l'autorité et la respectabilité de la France (ainsi que les siennes) qu'il doit conforter. L'Europe est également un enjeu important pour lui puisque seule la France représentera l'UE au Conseil de sécurité depuis le Brexit ! De plus, l'Allemagne semble en mauvaise posture avec sa difficulté à établir une coalition gouvernementale solide, ce qui pourrait inciter la France à gagner de l'importance dans le couple franco-allemand et donc au sein de la famille européenne.

En politique étrangère, « pour comprendre le « pourquoi », il faut analyser le « comment » » selon Snyder, Bruck et Sapin. Or sur le « comment », une figure conciliante et attractive ne suffira pas à convaincre tout le monde. Le Time l'a justement relevé : s'il a pu séduire par la forme, Macron devra également séduire par le fond en démontrant que sa vision politique est un succès dans son propre pays. Ainsi, la politique intérieure devient un élément de réussite de la politique extérieure et paradoxalement c'est sur l'international qu'il semble le plus populaire... pour les français !

Julien Vilar



**LUNDI MATIN, L'EMPEREUR ET SA FEMME SONT VENUS CHEZ MOI POUR ME SERRER LA PINCE**

(classic french president). Par une analyse critique de la perception du président français lors de ses premiers pas sur la scène internationale sont révélées les caractéristiques de sa politique étrangère... selon le magazine! Idéal-type du multilatéralisme, Emmanuel Macron apparaît comme un jeune dirigeant s'entretenant avec toutes les parties, mettant en avant le travail d'équipe tel qu'il l'envisage avec l'Europe, et surtout un défenseur de l'environnement en invitant une centaine de dirigeants à Paris en décembre 2017 pour célébrer la COP21. Cependant, tout au long de l'article le journaliste implique Donald Trump à plusieurs reprises telle une caricature de dirigeant amateur, alors que son propos concernait seulement le président français. Et c'est ainsi qu'il est perçu : tel un ha-



# **LA RESURRECTION DU MAMMOUTH:**

**DE L'ÂGE DE GLACE À L'ÂGE DU CLONAGE**

**D**u plus profond de l'ère glaciaire, il pourrait revenir à la vie : le mammouth. Rappelez-vous : « La vie trouve toujours un chemin », Ian Malcolm, joué par Jeff Goldblum dans *Jurassic Park* (1993) écrit par Michael Crichton. Les généticiens n'en sont-ils pas un ? Si oui, un chemin doué de volonté. En outre « La création est un acte de pure volonté » John Hammond, joué par Richard Attenborough dans le même film.

La résurrection du mammouth laineux est le sujet d'une actualité brûlante, et est un thème à controverses. Le mammouth, cet animal qui a vécu à l'ère Pléistocène (1,75 millions d'années à 10000 ans avant notre époque) et dont les derniers représentants se sont éteints il y a 4000, était un herbivore dont le plus proche parent actuel est l'éléphant d'Asie. Plusieurs espèces peuvent être citées, comme *Mammuthus imperator*, qui vivait en Californie et devait être dénué de laine, ou, celui qui nous intéresse ici, *Mammuthus primigenius*, le mammouth laineux.

Les généticiens veulent utiliser le clonage pour rendre possible cet exploit. C'est un outil très puissant, car il permet de prendre l'ADN d'un individu, réparer ce qui a été abîmé par le temps et l'injecter dans l'ADN porteur (première méthode) ou mettre un nouveau noyau dans un ovule et l'implanter dans une mère porteuse (deuxième méthode). Il y a bien évidemment des enjeux, surtout environnementaux, sur lesquels je reviendrai en détails un peu plus tard. Pour l'instant, je détaillerai les explications concernant le cheminement de l'étude dans le projet « Woolly Mammoth Project », le Projet Mammouth Laineux.

Ce qui semblait n'être que fiction il y a encore vingt ans dans le roman de Michael Crichton, pourrait en effet devenir réalité maintenant.

Pour réaliser pareil exploit, les scientifiques sont d'abord allés sur le terrain, dans les steppes glacées de la Sibérie, à la recherche d'échantillons en condition suffisante pour être exploités. En 1977, un bébé mammouth avait été retrouvé sur les rives d'un fleuve en Russie, dans un excellent état de conservation. Plus récemment en 2007, un autre bébé mammouth, dont les paléontologues disent qu'il est en état de conservation « presque parfaite », a été récupéré dans un glaçon après avoir dérivé sur la rivière Yuribei, en Russie. Mieux encore : en 2013, un autre mammouth a été découvert, il serait si bien conservé qu'il contiendrait encore du sang liquide et de la chair fraîche. Ce genre de matériel biologique serait parfait pour avoir un ADN en si bon état qu'il serait bien plus facile de recréer ces chères grosses boules de laine.

Dans son nouveau livre *Woolly : The True Story Of The Quest To Revive One Of History's Most Iconic Extinct Species*, Ben Mezrich raconte l'épopée des chercheurs dans ces steppes, et la volonté de résurrection du mammouth, ainsi que des écosystèmes en périls. Dans son entrevue avec *National Geographic*, il explique que cette fiction peut devenir réalité, notamment grâce à de nouveaux outils génétiques récemment apparus. Il cite spécifiquement la méthode CRISPR (ayant moi-même utilisé cet outil, je peux attester de sa puissance et de son efficacité), une technique révolutionnaire reposant sur une enzyme qui vient se coller sur la séquence ADN pour laquelle elle aura été programmée au préalable, et va ensuite couper cette séquence, enlever ce qui doit être enlevé, rajouter ce que l'on veut si besoin, et suturer l'ADN comme si rien ne s'était passé. Cela permet de réparer un gène, le supprimer, en ajouter un nouveau, voire même le dupliquer. Ce qui est, encore une fois, révolutionnaire, là où jadis on ne pouvait que lire l'ADN et prédire des maladies génétiques, des caractères spécifiques d'un individu, on peut désormais, sur commande, écrire ces caractères sur le génome de l'individu ; c'est la première méthode que je citais.

Ceci est proposé et expliqué par George Church, Directeur du National Institutes of Health Center of Excellence in Genomic Science, à Harvard : grâce à la similitude extrêmement forte entre leurs ADN, l'on peut utiliser la méthode CRISPR pour copier les zones conservées du génome du mammouth, et les injecter dans celui de l'éléphant d'Asie, en remplaçant certains gènes, afin de doter ce dernier de caractéristiques semblables à celles du mammouth. Ce processus est appelé « dé-extinction ».

Un laboratoire Sud-Coréen, Sooam Biotech, propose la méthode Dolly (la brebis). Prendre un noyau bien conservé et l'introduire dans un ovule ; c'est la deuxième méthode. Cette idée est remise en cause par George Church, qui annonce qu'aucun noyau ne peut être assez bien conservé pour permettre cette méthode. Son idée à lui n'est pas de cloner réellement le mammouth, mais plutôt de permettre à l'éléphant d'Asie de « rétro-évoluer » vers la condition de son cousin préhistorique.

Ben Mezrich conjecture que le monde, dans les trente ans à venir, va être complètement changé, grâce à ce que nos généticiens peuvent faire dans leurs laboratoires. Plus que de pouvoir soigner des maladies génétiques, il fait allusion à la résurrection du mammouth et à l'impact que cet animal réveillé aura, selon certains, sur notre environnement, avec tous les enjeux éthiques qui suivent.

Pourquoi le mammouth nous serait utile, vous demandez-vous ? Il existe quelques raisons données par George Church que j'exposerai ici : La première est le fait qu'un éléphant possédant le poil laineux

et la graisse sous-cutanée lui permettant de résister au froid de la Sibérie lui permettrait de s'y abriter du braconnage que subissent ses cousins africains. La seconde est que ces herbivores pourraient manger les herbes mortes, favorisant ainsi le renouveau de la flore de cette région en permettant au soleil de passer, et fissurer la couche de glace isolante pour que l'air glacial puisse passer et favoriser le retour des prairies très sèches appelées « steppes à mammouths ». Cela participerait à atténuer la fonte de la toundra, et par le même biais la libération de gaz à effet de serre. Ce serait donc utile pour aider à lutter contre le réchauffement climatique.

Cela étant dit, tous ne sont pas d'accord sur la résurrection du mammouth. Nous sommes pressés de savoir si nous pouvons le faire, mais en avons-nous le droit ? C'est exactement la question que se posent une certaine quantité de chercheurs, de penseurs. Avons-nous le droit de ressusciter des espèces dont l'extinction n'a pas été dépendante de l'activité humaine ? Comme le dit Ben Mezrich dans son entrevue, les scientifiques

joue à Dieu tous les jours dans leurs laboratoires. Créer de nouvelles formes de vie en laboratoire, on appelle cela la « Frankenscience », en référence au célèbre Docteur Frankenstein qui avait créé une vie de toutes pièces. Il pense néanmoins que beaucoup de conservationnistes seraient d'accord avec

« Nous sommes pressés de savoir si nous pouvons le faire, mais en avons-nous le droit ? C'est exactement la question que se posent une certaine quantité de chercheurs, de penseurs. Avons-nous le droit de ressusciter des espèces dont l'extinction n'a pas été dépendante de l'activité humaine ? »

lui pour dire que ramener le mammouth à la vie est moins « jouer à Dieu » que de corriger des erreurs commises par l'être humain. Le plus effrayant reste qu'aucun corps organisationnel ne surveille ces recherches. Et tout le monde, de par le monde, y va de ses petites avancées sans consulter personne, car ils estiment que leurs recherches supplantent les autorités locales ou même étatiques, toujours selon Ben Mezrich.

Le laboratoire Sooam Biotech par exemple, qui garde jalousement le secret de ses avancées et son matériel biologique (le mammouth contenant du sang liquide) dans une université russe avec laquelle il collabore, a été discrédité pour ses fausses déclarations quant au clonage de cellules humaines, et s'est mis au clonage de chiens. Il essaie maintenant aussi de ressusciter le mammouth, par le clonage direct, comme expliqué plus tôt. Si l'état de conservation annoncé de leur mammouth est réel, il serait alors véritablement possible d'en cloner un de manière directe. Cela reste très difficile à croire pour George Church, mais sait-on jamais ?

« Le pouvoir génétique est la force la plus terrible que la planète ait connue » et nous devons faire attention à ne pas la manier « comme un enfant qui a trouvé le flingue de son père » Ian Malcolm, *Jurassic Park*.

Vivien Murguet



# TOULOUSE SUR SON 31 POUR L'ESOF 2018, VENEZ VOIR LA SCIENCE EN ROSE !

Toulouse, ville de Science et des sciences. En effet, fin 2014, annoncé par EuroScience et le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, la ville gagne son label de Cité Européenne de la Science pour 2018, permettant pour la première fois à la France d'organiser ce forum (ESOF, Euro-Science Open Forum).

Voilà une bonne raison de découvrir quelles furent les découvertes scientifiques les plus importantes au cours de l'histoire récente de notre bonne Ville Rose, et pourquoi elle est un des vecteurs de la Science de notre pays.

En 2012, un planétologue Toulousain, Olivier Mouis, collaborateur dans une équipe américano-française d'astronomes, participe à la découverte de la désormais célèbre « Planète en Diamant » dénommée 55-Cancri-e.

L'année suivante en 2013, une équipe du Centre de Recherche en Cancérologie de Toulouse, qui associe INSERM, CNRS et Université Toulouse III Paul Sabatier, découvre que le cholestérol aurait des vertus anticancéreuses, alors même qu'en 2012, le prestigieux Grand Prix de Cancérologie de l'Académie des Sciences avait été remis à Jean-Philippe Girard, Directeur de Recherche à l'INSERM, pour ses travaux et découvertes révolutionnaires sur les vaisseaux sanguins.

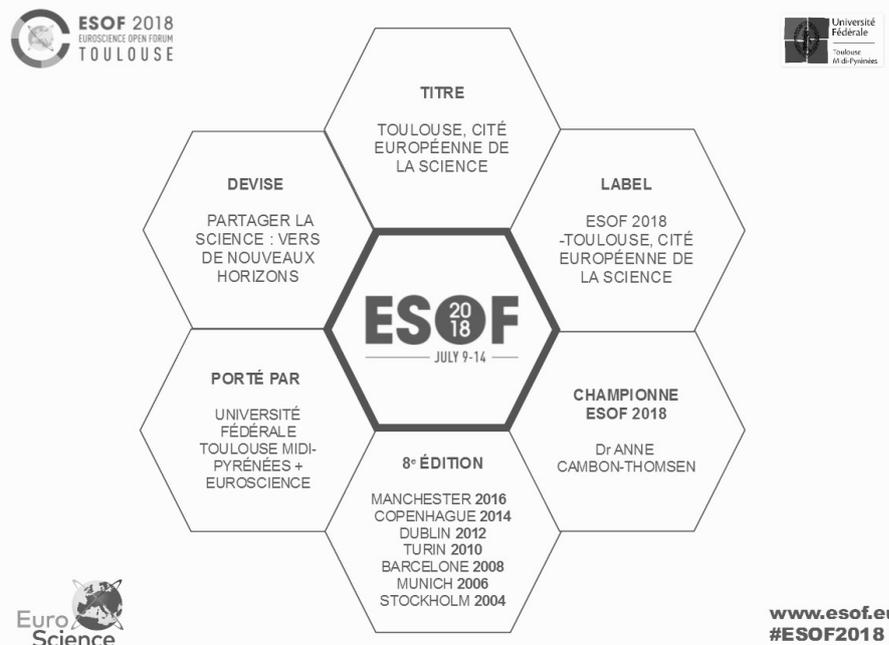
En 2016 enfin, quelques découvertes viennent confirmer que Toulouse mérite son titre : la découverte d'un énorme basculement de la surface de Mars par rapport à son noyau il y a 3 à 3,5 milliards d'années, nous en apprenant plus sur l'histoire de la Planète Rouge ; la découverte d'un petit organisme unicellulaire pouvant « apprendre » (faculté nommée « habitude ») pouvant nous aider à faire la lumière sur la capacité d'apprentissage des êtres dépourvus de système nerveux ayant vécu durant la préhistoire ; la participation de Toulouse aux travaux sur l'impact sanitaire et météorologique de la pollution en Afrique de l'Ouest.

Assurément, la science peut servir à d'autres domaines. Elle peut par exemple se mettre au service de la culture. Un exemple : remontons dans les années 60 - 70, durant lesquelles des fouilles archéologiques furent effectuées près de Toulouse, où des traces d'une ville fortifiée, d'un réseau de routes primitives et d'un temple ont été exhumées : La Vieille-Toulouse Gauloise. Site sur lequel de récentes fouilles, en 2007, permirent de révéler des puits, une forge et des amphores, ainsi que, dans un autre secteur du site archéologique, des traces de constructions de maisons. La datation des objets anciens est une affaire de science, cela permet de lever un peu le voile sur le passé de nos ancêtres.

L'ESOF, en Juillet 2018, propose des activités ludiques et culturelles permettant au grand public de découvrir la Science. Pourquoi faire découvrir la Science ? Pour la partager avec les assoiffés de savoir, mais aussi montrer que la science, n'est pas qu'une affaire mystérieuse réservée à quelques initiés et hors de portée de tous les profanes.

la Ville» ; Composé d'activités ludiques et de manifestations scientifiques, qui se dérouleront dans les quartiers de la ville de Toulouse, en s'appuyant sur les personnalités présentes à l'occasion d'ESOF.

A côté, vous pourrez trouver un salon professionnel avec les acteurs principaux de la Recherche en Europe ; un programme évène-



Le forum s'étend sur 6 jours entre le 7 et le 15 Juillet, et se composera de divers volets :

- Un volet scientifique qui comprendra des séminaires, ateliers et débats ayant pour thème les dernières avancées de la Recherche, menés par des scientifiques reconnus de par le Monde entier ;

- Un volet « Science & Business » qui sera une plateforme d'échange d'idées sur la création d'entreprises et les développements économiques issus des innovations technologiques ;

- Un volet Carrières qui réunira jeunes doctorants et chercheurs avec les organismes de formation et les acteurs industriels autour des enjeux et perspectives de carrières scientifiques en Europe ;

- Un volet politique sur les stratégies de recherches et d'innovation ;

- Le Festival « Science dans

mentiel composé de temps protocolaires et de moments conviviaux entre participants avec une cérémonie d'ouverture, un dîner, une soirée festive ainsi qu'une cérémonie de clôture ; divers évènements satellites, dans la période proche de l'ESO, proposés par les organisateurs européens en profitant de la dynamique créée par le forum.

Promouvoir la science, c'est montrer que tout le monde peut accéder à ces connaissances, que tout le monde peut se cultiver, que tout le monde doit se cultiver. Promouvoir la science, c'est promouvoir la connaissance, et promouvoir la connaissance, c'est promouvoir le progrès.

Vivien Murguet

# TOULOUSE VILLE DYNAMIQUE, VILLE DES SCIENCES

**I**l n'y a pas longtemps nous avons appris que Toulouse sera la capitale Européenne de la science pour l'année 2018. Grande joie pour les chercheurs toulousains lesquels après l'échec de 2013 cette fois-ci ils ont réussi à faire accueillir le forum Euroscience. Mais qu'est-ce que l'Euroscience Open Forum (ESOF) ? Il s'agit d'une réunion biannuelle dédiée à la recherche scientifique et l'innovation. Au sein de cette réunion, des scientifiques, jeunes chercheurs, entrepreneurs, les pouvoirs publics et les vulgarisateurs de la science ainsi que le grand public de toute l'Europe discutent des nouvelles découvertes et débâtent de l'avenir de la recherche scientifique.

Mais qu'entendons-nous par innovation sociale ? Quel rapport avec l'économie sociale et solidaire ? Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire CSESS définit l'innovation sociale comme « l'élaboration des réponses nouvelles à des besoins socio-nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales,

en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations...».

Il s'agit donc de répondre aux besoins de la société non satisfaits, mal satisfaits ou tout simplement de répondre aux besoins nouveaux. Cela dit l'économie sociale et solidaire fait partie de l'innovation sociale. Au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire il est très normal de trouver une participation du type une voix égale un vote. C'est le cas notamment des coopératives, mutuelles, SCOP (Sociétés coopératives et participatives), associations, fondations, etc. Ces types de collectifs utilisent des compétences du type managériales pour développer une activité (ou plusieurs) avec comme objectif de générer un impact favorable pour la société.

Toutefois, cette notion ainsi que celle de l'innovation sociale ne sont pas récentes. Elles font objet de réflexion depuis les années 1970 après la crise pétrolière mais c'est à partir des années 2000 que l'on accorde plus de reconnaissance au niveau institutionnel.

Par exemple aux Etats Unis en 2009 sous le gouvernement de Barak Obama il a été créé un bureau de l'innovation sociale et de la participation civique. En Europe l'année 2009 a été connue comme l'année de la créativité et de l'innovation. Depuis, des plateformes ont été créées pour rassembler des responsables politiques, des entrepreneurs et de

chercheurs. L'idée était de favoriser l'émergence des réseaux et la coopération entre tous les acteurs concernés. Aujourd'hui l'innovation sociale est conçue dans la stratégie Europe 2020 et des fonds lui sont accordés. En France l'innovation sociale est présente depuis 2009 dans le rapport Vercarmer. L'objectif était de « doter la France d'une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et solidaire ». Mais c'est la loi du 31 juillet 2014 sur « l'économie sociale et solidaire » qui est venue apporter un cadre juridique à cette nouvelle façon de faire l'économie. Aujourd'hui les régions sont chefs de files pour mener à bien ces stratégies.

En outre la loi de 2014 a permis de créer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Il s'agit des groupements sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, des

collectivités territoriales, des organismes de recherche et toute autre personne physique ou morale. L'objectif de ce groupement est de mener des « projets innovants » sur un territoire avec la coopération de tous les acteurs concernés. Et ainsi d'atteindre un développement économique et social durable. A titre d'illustration l'ex région Languedoc-Roussillon était un des pionniers lors de la mise en œuvre de ces types de projets. En effet le premier incubateur d'innovation sociale a été créé à Montpellier. Aujourd'hui pour plusieurs spécialistes

« Le domaine de la recherche n'est jamais évident. Dans la plupart des cas il est difficile de trouver des moyens de financement. Ainsi cet événement pourra peut-être déclencher davantage de soutiens financiers non seulement européens mais aussi de l'état français ou de la région Occitanie.».

la région Occitanie est considérée comme la plus à la pointe en ce qui concerne les innovations sociales. Par exemple nous pouvons compter environ 11 PTCE en Région Occitanie tandis qu'en Région Nouvelle Aquitaine nous pouvons en compter 7. Ces pôles s'intéressent aux divers sujets comme les circuits courts, l'agriculture biologique ou encore à l'emploi.



Nous pouvons mentionner par exemple « Les imaginations fertiles ». Il s'agit d'un tiers lieu où nous pouvons trouver des bureaux, un Fablab, ainsi qu'un espace de coworking. Comme le labo de l'ESS le décrit il s'agit d'un « exemple de projet basé sur la coopération au service de l'innovation sociale, qui démontre comment la mutualisation entre différents acteurs et l'accompagnement peuvent être clé du développement de projets innovants dans un territoire ». Le projet est né en 2010 et a été lauréat du premier appel à projets PTCE en 2013. Aujourd'hui il compte 20 structures membres et 20 salariés.

Un autre PTCE un peu plus récent (il existe depuis 2015) est « La bio pour tous ». Il s'agit de huit structures dans les Hautes Pyrénées se ressemblant autour d'un objectif commun : « donner à tous les moyens de manger sainement, y compris aux plus précaires ». Pour cela ils cherchent la structuration de la filière de l'alimentation bio locale.

Un autre PTCE axé sur l'emploi est « Dynamique Emploi dans les Quartiers ». Ce PTCE s'est inspiré de l'expérience de la « Plateforme Emploi-Entreprises » (PEE), qui, depuis 4 ans, est chargée de rassembler des représentants d'entreprises, des institutions et des professionnels de l'insertion. L'objectif commun est de rapprocher offres et demandes d'emplois dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. De manière générale ils poursuivent deux objectifs. Le premier est de développer des espaces de rencontre entre em-

ployeurs et chômeurs issus surtout des quartiers défavorisés et de les rapprocher. Le deuxième est de « soutenir la création, la reprise, le développement et la consolidation d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires ».

Par ailleurs dans la vallée de l'Aude, le PTCE « 3. EVA » est axé sur une dynamique de revitalisation économique et porté par les acteurs du territoire autour d'un projet collectif. Ainsi ce pôle en ayant une vision transversale du développement du territoire soutient des actions de lutte contre l'isolement et favorise l'emploi et la formation. D'après le labo de l'ESS depuis 2015, 3.EVA développe un projet qui met en rapport des lycéens de Terminale et des acteurs du territoire, sur diverses problématiques. Notamment l'isolement en milieu rural et les problèmes de mobilité, les problématiques du vieillissement ou les enjeux d'attractivité du territoire. Ces "Start'Up Lycée" fonctionnent comme des labos de recherche et développement et ont pour objectifs de réfléchir et de mettre en place des solutions innovantes. Un exemple : la mise en place d'un réseau "fruits et légumes" qui permet de distribuer des paniers issus du territoire via un réseau de magasins locaux, un projet imaginé lors des Start'Up Lycée 2015 et mis en place par la coopérative La Cavale.

Nous pouvons être tentés de penser que les innovations sociales ou encore l'économie sociale et solidaire comme réponse aux défaillances de « l'économie de marché » sont très bénéfiques

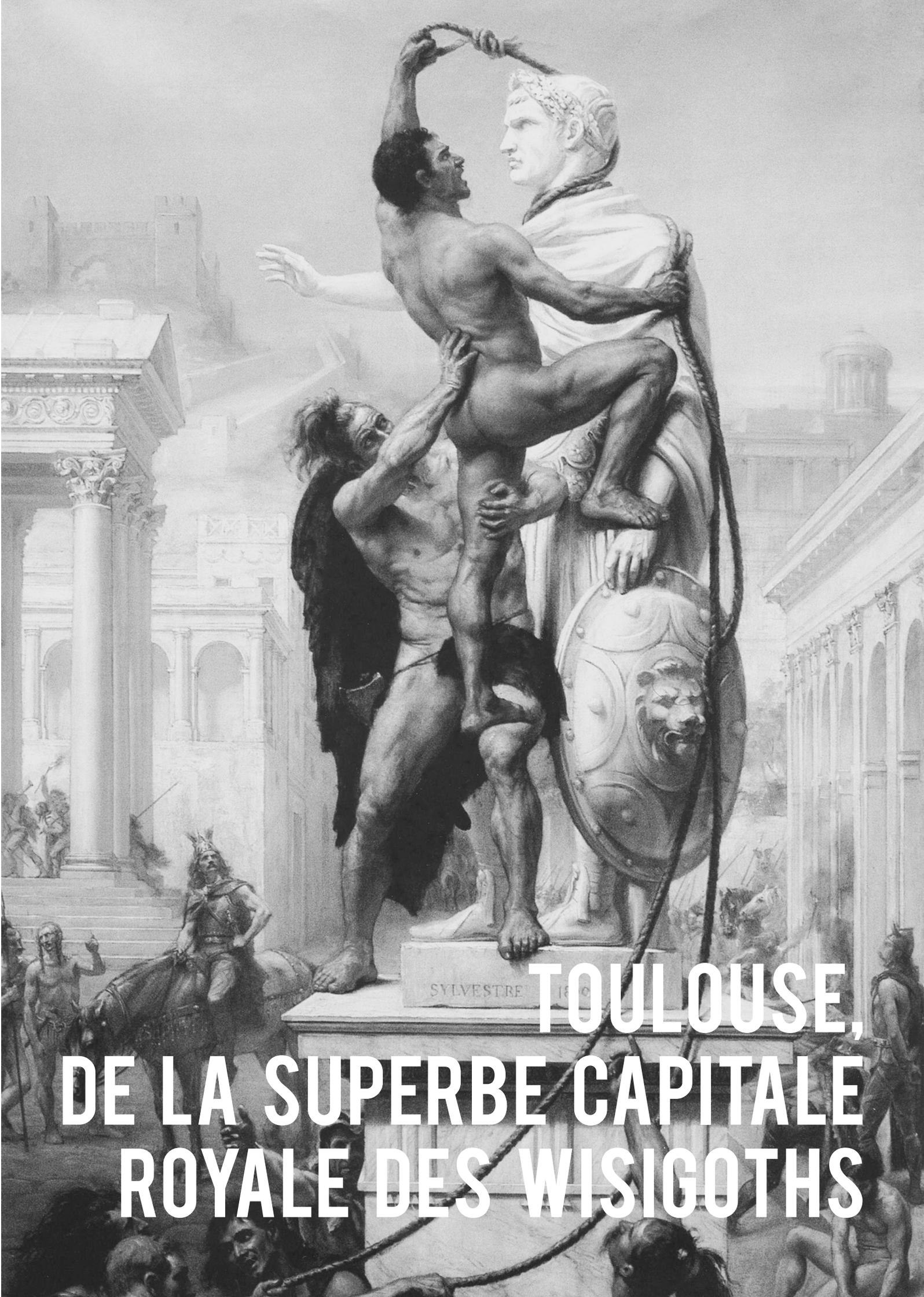
pour le développement économique et social d'un territoire donné. Or il existe certaines limites.

Tout d'abord, comme il y a beaucoup de projets en phase d'expérimentation, l'évaluation de leur impact sur le développement économique et social à court terme peut s'avérer difficile voire impossible.

De plus, même si l'évaluation est effectuée, certains ajustements au cours du projet peuvent faire en sorte que ce dernier ne soit plus adapté au contexte politique, économique ou social.

Par ailleurs pour certains académiques, l'économie sociale et solidaire est vue d'une part comme la délégitimation des missions de l'État social et d'autre part comme la légitimation de l'entreprise. C'est-à-dire que les innovations sociales peuvent être un moyen utilisé par les autorités publiques pour se désengager des politiques sociales, souvent considérés comme coûteuses pour le budget national.

Magda Mojica



TOULOUSE,  
DE LA SUPERBE CAPITALE  
ROYALE DES WISIGOTHS

**A** fin de comprendre ce qu'était Toulouse sous les Wisigoths, il est nécessaire de faire un rappel historique. Au III<sup>ème</sup> siècle, la présence des barbares (terme désignant les peuples qui ne participent pas à la culture grecques ou latine, dont les Wisigoths) devient significative à l'intérieur de l'empire d'Occident. Au siècle suivant, ils se font de plus en plus nombreux, fruit d'un large mouvement déclenché par les Huns, venus d'Asie centrale. Le séisme juridique et politique se prépare.

À la suite des invasions barbares de 273, Toulouse est une des villes les plus grandes de Gaule avec une superficie de 273 hectares. Pourtant, au VI<sup>ème</sup> siècle, les légions romaines ne sont plus. Conséquence directe : dans une ville où se conjuguent incendies, paysages de décombres et absence d'activité administrative, la noirceur s'installe comme pour prévenir d'un avenir sombre. Il n'y a pas de témoignage de vie urbaine à cette époque, aucun vestige. Cependant, dans ce ciel noir comme saturé, une colonne de lumière immense se dresse. Elle est coiffée des migrations barbares.

Sous l'empereur Constantin, les barbares parviennent à des postes de responsabilité. Par exemple, le service militaire devient pour eux un moyen d'intégration : les meilleurs deviennent généraux des armées romaines ou régents de l'Empire. En 382, les Wisigoths acceptent le traité qui leur assigne, en qualité de fédérés du peuple romain, une partie de l'actuelle Bulgarie, entre le Danube et les monts Balkans. Ce traité, le *foedus*, leur confie l'administration et la protection de plusieurs provinces au sud de la Loire. Les Wisigoths, qui conservent leur roi et leurs institutions, doivent en échange de cette concession participer militairement à la défense des frontières. Cependant, l'administration impériale néglige de verser à ce peuple la solde qui leur avait été contractuellement promise. Le contrat étant caduc, les Wisigoths et leur roi Alaric pénètrent dans Rome qu'ils pillent et rançonnent pendant trois jours. Ainsi Rome, en bonne intelligence, décide d'un nouvel accord : un transfert en Gaule, en Aquitaine précisément, où les Wisigoths font de Toulouse leur fameuse capitale et demeurent fidèles à Rome pendant un siècle en participant notamment à la victoire remportée sur les Huns d'Attila.

En 458, cette grande vague d'immigration prend une tout autre perspective : les fédérés wisigoths se proclament indépendants et l'ancien Empire d'Occident devient une mosaïque de royaumes barbares. Ce mouvement est si puissant que Salvien, prêtre à Marseille vers 450 apr. J.-C. confesse : « Aussi le seul vœu que forment les Romains, c'est de n'être jamais forcés à retomber sous la domination romaine (...) ». La crise de l'Empire romain est à son apogée.

Ainsi, au début du Ve siècle et dans une Gaule abandonnée par les troupes romaines, les Wisigoths voient en Toulouse une parfaite capitale : imposante enceinte, positionnée à la lisière de la Méditerranée, qui offre la possibilité de contrôler la vallée de la Garonne. On parle de « royaume de Toulouse ». Successivement, les rois Wallia, Théodoric, Thorismond, Théodoric II, Euric et l'empereur Avitus s'y établissent. Sous le règne d'Euric, la position géographique de Toulouse permettra même la conquête de l'Auvergne.

La ville de Toulouse est rapidement devenue une capitale attractive et active via la Cour supérieure de justice et les juriconsultes qui l'accompagnent. Ce travail de la pensée juridique est un symbole de grande puissance. Ajouté à cela les écoles toulousaines formatrices de notaires, de fonctionnaires, de poètes et de rhéteurs ainsi que les ateliers de sarcophages dont les produits émigreront fort loin.

Il semble qu'une Rome miniature s'annonce. Autre symbole majeur de cette puissance toulousaine : sa forte attractivité. En effet, l'évêque Saint Orens se déplace à Toulouse en messager de paix (rôle de médiateur dans la prise de Toulouse par les armées romaines) et l'évêque/théologien Saint Epiphane est envoyé par l'empereur Nepos. De plus, cette attractivité est venue se renforcer avec la création de la Daurade, quartier incontournable de nos jours.

Les Wisigoths (comme les Burgondes et Franc saliens) vont être à l'origine d'une révolution juridique. En effet, ils mettent en place des « lois barbares », leur rédaction est d'autant plus précoce qu'elle s'appuie sur les premières ébauches réalisées au temps de l'Empire Romain, ébauche qui sera ensuite complétée par le royaume wisigothique d'Espagne au VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècle. En 476, le Roi des Wisigoths, Euric, promulgue un « code », la *lex antiqua*, mêlant traditions wisigothiques et solutions romaines. C'est la première version de la « loi des Wisigoths ». C'est en ce sens que Charles de Secondat, baron de La Brede et de Montesquieu écrit presque douze siècles plus tard dans *De l'esprit des lois* : « Dans celui du domaine des Wisigoths, une compilation du Code Théodosien, faite par l'ordre d'Alaric, régle les différends des Romains ; les coutumes de la nation, qu'Euric fit rédiger par écrit, décidèrent ceux des Wisigoths ». Le roi Théodoric I<sup>er</sup> établit ensuite le siège de ce « royaume » à Toulouse qui vit, en 506, la promulgation d'un nouveau code juridique : la loi romaine des Wisigoths, plus connue sous le nom de *Breviaire d'Alaric*. Cette juridiction constitua un apport historique fondamental, inspirant le droit des cités d'Occitanie jusqu'à la Révolution.

In fine, ce royaume indépendant s'étend du Sud de la Loire jusqu'au Nord de l'Espagne actuelle. Il regroupe le personnel administratif essentiellement composé de personnes et de familles qui étaient au pouvoir avant l'arrivée des Wisigoths. Ces derniers se réservent l'aspect militaire et la collecte des impôts. La population locale semble s'y plaire. En effet, elle a trouvé dans cette organisation une protection militaire des Wisigoths et par conséquent une stabilité pérenne. C'est en ce sens que l'évolution de la population toulousaine se veut exponentielle, d'où (encore et encore) une extension de la ville. Ainsi, la ville de Toulouse s'étendra particulièrement au nord-ouest, c'est-à-dire à proximité de la voie romaine allant vers le Nord et de la chaussée du Bazacle, essentielle pour traverser la Garonne.

Cependant, l'aspect administratif ne suffit pas à lui seul pour faire de Toulouse une Rome miniature. Il faut y ajouter une forte garnison, l'une des composantes de la sécurité militaire. Aussi, l'aspect théologique ne doit pas être négligé. La religion est à cette époque la clé

de voûte des politiques menées par les différents rois. Les rois wisigoths ne menaient pas systématiquement une politique persécutrice, au début de l'occupation ils agissaient en qualité de « fédérés », respectueux de la religion des Gallo-Romains. La représentation charnelle de ce respect s'observe dans leur rapport avec Saint Orens, Saint Epiphane et Saint Bibien. Avec la disparition du royaume des Wisigoths, les documents administratifs disparaissent. Pourtant, l'ensemble de ces éléments, objet d'une réévaluation critique par la communauté scientifique, sont connus et reconnus par les historiens. Comment ? En réalité il nous reste quelques vestiges et chroniques de Sidoine Apollinaire, qui devient évêque de Clermont-Ferrand en 472 et qui est un des témoins de l'époque. C'est en ce sens que l'étude de la culture matérielle des peuples migrants du Ve siècle a fait partout en Europe, depuis bientôt 30 ans, des progrès significatifs

« Ainsi, au début du Ve siècle et dans une Gaule abandonnée par les troupes romaines, les Wisigoths voient en Toulouse une parfaite capitale : imposante enceinte, positionnée à la lisière de la Méditerranée, qui offre la possibilité de contrôler la vallée de la Garonne »

L'aspect économique qui en découle est un élément prépondérant dans la renommée de cette capitale. Digne conjugaison de la sécurité militaire et de l'organisation administrative inspirée des romains, l'économie toulousaine se porte bien. Les produits de luxe, les tissus, les matériaux importés depuis l'Afrique du Nord et les denrées issues de l'agriculture transitent par elle. Comme beaucoup d'autres cités à cette époque, la ville vit de l'agriculture et s'appuie sur un réseau de villas

puissantes comme Montmaurin et Valentine, datant des Romains.

L'ensemble des activités de la capitale se situait alors entre la fac de droit actuelle et la Daurade sur une surface d'environ deux hectares où étaient regroupés notamment les services administratifs, le trésor royal, l'édifice de culte et le cadastre. En 1988, lors de travaux sur le site de l'ancien hôpital Larrey, place Saint-Pierre, des vestiges de constructions monumentales ont été identifiés comme ce qu'il restait du palais royal des Wisigoths. Des vestiges qui n'ont pas été conservés. En 2011, c'est sur le chantier de l'École d'économie, à l'Arsenal, que des fondations d'un bâtiment wisigoth sont découvertes.

En conclusion, il est une évidence que ce royaume wisigothique s'inscrit définitivement dans le marbre de l'Histoire. Or, cette période est trop méconnue par l'opinion publique. Bien trop. Le temps des Wisigoths a été poussé dans l'oubli sous le poids et l'impact historique de l'Empire romain puis de l'arrivée au pouvoir de Clovis. Pour beaucoup, le départ des Romains a marqué l'entrée dans le Haut Moyen Âge, ce qui n'est pas le cas puisque les Wisigoths se placent bien dans la continuité des Romains.

C'est ainsi que ce jeudi 12 octobre, lors du conseil municipal, les élus écologistes proposèrent, en fin de séance, lors des vœux, que l'année 2018 soit consacrée « année du royaume wisigoth de Toulouse ». Les écologistes suggèrent que l'année « Wisigoths » prenne la forme d'une exposition au musée Saint-Raymond et de manifestations. Peu importe la couleur politique de ces élus, les amateurs de culture et d'histoire ne peuvent que saluer cette initiative.

Sami Ayadi

# A LA DECOUVERTE DU TOULOUSE GAME SHOW

**D**ans les incontournables de la ville rose, le Toulouse Game Show a su, au fil des ans, s'imposer comme une convention de l'univers geek au rayonnement national. Créé en 2007 par des Toulousains, cet événement annuel a pris un peu plus d'ampleur chaque année, pour désormais être le premier rassemblement pop culture de province. C'est pour sa onzième édition que l'équipe de la rubrique numérique du Décodé est partie, le temps d'une journée, dans le dédale du Parc des Expositions.

Faire la queue pour rentrer dans le TGS, c'est toujours un peu spécial. Dans un premier temps, on se rapproche doucement de l'hiver et donc il fait froid voir parfois très froid, ensuite ça peut prendre des heures, la quantité de visiteurs augmentant d'année en année, mais surtout, on est finalement, dès l'extérieur, déjà dans l'ambiance du salon. Les cosplayers, qui ont revêtu leurs plus beaux costumes, représentant la merveilleuse diversité de la pop culture, avec des personnages hauts en couleur sortis de manga, série, jeux vidéo ou film, sont, comme les simples visiteurs, dans la file d'attente pour rentrer. Cette année, l'attente fut plutôt courte, je pense que notre arrivée tardive au Parc des Expositions a facilité cette progression rapide. C'est donc ici qu'a commencé notre excursion au TGS 2017.

Ce qui est frappant dans ce genre de convention, c'est la capacité de cultures différentes à se rassembler au sein d'un même endroit. Ainsi, on peut d'un stand à l'autre, trouver de la nourriture japonaise, puis des burgers, un fourmillement de manga puis juste à côté un stand rempli de comics. La culture populaire et la culture japonaise mêlées à la culture américaine font de ce salon un tout qui permet à n'importe quel passionné de trouver son bonheur grâce à la diversité des exposants présent, reflet de cette même diversité que l'on retrouve dans le public "geek".



Dans le salon, on peut cependant classer les exposants en plusieurs catégories : les exposants vendeurs de produits dérivés, les exposants artistes, qui sont souvent des artisans qui viennent exposer leur art et éventuellement le vendre, et les guests, des invités au salon présents de par leur création comme des vidéos Youtube ou des web-séries. Ajoutons à cela la présence, et ce chaque année, d'un ou plusieurs acteurs d'envergure internationale. Cette année, c'est Franck Muniz l'acteur de Malcom dans la série TV du même nom.



## TOUJOURS PAS DE GTA ? (GOUVERNANCE, TRIBUNAUX ET ADMINISTRATION)

Notre périple nous amène en premier vers le Festival Francophone de la Web-série, le FFW, une création originale du TGS. La web-série, est un média qui a pris de l'essor en France dans la fin des années 2000

avec des excellents crus comme "Noob", qui a su se développer de manière spectaculaire. Nous avons pu avoir une rapide entrevue avec Frédéric Zolfanelli, plus connus comme le personnage de Sparadrap dans la web-série. Il nous a évoqué son étonnement de la pérennité de Noob dans le temps, mais il a su également féliciter cet état de fait qui a permis à des structures nationales de s'intéresser à la création amateur sur le web.

En déambulant dans cette zone de la convention, c'est l'occasion de rencontrer des jeunes web-séries, qui débutent et qui viennent ici pour présenter leurs créations et peuvent espérer repartir avec des récompenses à la fin du salon. C'est à cette occasion que nous avons rencontré plusieurs créateurs. Nous avons su nous arrêter sur le stand de l'excellente web-série Challenger, et de rencontrer un des deux réalisateurs qui nous a accordé un petit moment pour discuter. Nous avons effectué la même démarche avec deux autres web-série qu'il faut découvrir, les Zikos et Real Cops qui, toute deux ont apprécié, nous accorder un moment pour parler création. Cette convention, c'est aussi ça, pouvoir échanger, parler de nos passions, et apprendre. Même si certains ne viennent que pour des dédicaces et autres achats de livres ou produits dérivés en tout genre, tout le monde y trouve son compte, du fan de youtuber au cosplayer en passant par les lecteurs de fantasy et de SF, au passionné de dessin ou de culture geek, tout ceci rassemblé dans une convention toujours

aussi plaisante à visiter.

Ainsi, le TGS est surtout le rassemblement de la si mal nommée génération Y. Celle qui a grandi avec "un ordinateur entre les mains" et que GTA a rendue violente. Mais c'est surtout le rassemblement de la génération qui a connu l'avènement d'internet, son émergence comme nouvel outil de communication et de création de contenu innovant. Les Youtubeurs présents à la convention, tels que Bob Lennon, Anthox Collaboy ou encore le Joueur du Grenier, ont comme à l'accoutumée mentionné lors de leur conférence dans le grand amphithéâtre l'immense potentiel de créativité que représentait la plateforme Youtube. Bien que sujette à de plus en plus de restrictions quant à la liberté d'expression, tous s'accordent sur l'importance de Youtube concernant la création de contenu audiovisuel, et de l'alternativité qu'elle présente par rapport aux médias traditionnels et notamment télévisuels. Plus qu'un simple événement geek et pop-culture, le TGS a le mérite d'exister en raison de la visibilité qu'elle donne aux créateurs du web de tous horizons.

Le Toulouse Game Show, est toujours un réel plaisir, et c'est avec des étoiles plein les yeux, avec une volonté tenace de rester un peu plus, mais avec les jambes souvent en compotes, que l'on quitte l'île du Ramier et qu'on retourne à sa vie toulousaine, et même parfois plus lointaine avec une seule pensée, vivement l'année prochaine.

N'oubliez pas de suivre la rubrique numérique de près avec un dossier sur les web-séries et l'e-sport prochainement, ainsi que les interviews de Shun-geek costumière de l'équipe du Grenier et Frédéric Zolfanelli alias Sparadrap de Noob !

Un grand merci à Toulouse Cosplay et son photographe Grey Man pour nous avoir permis d'avoir de beaux souvenirs visuels du salon.



Brayan Cuvelier et Pauline Dublanchet



# LE WEBZINE TOUCH-OF-GRAND RECRUTE: RENCONTRE AVEC SA REDACTRICE EN CHEF

**Q** u'est-ce que le touché de la grandeur? Pour Lise Dehlinger, créatrice du webzine Touch-of-Grand (magazine en ligne) ce sont des graffs sur un train, une fresque sur un bout de murs, des baskets sur le bitume. On aura vu ces dernières années la street culture toucher de sa grandeur la mode et l'art sous toutes ces formes. Paradoxe pour un mouvement artistique longtemps marginal, aujourd'hui en pleine démocratisation. Rencontre et discussion autour de la street culture, ses évolutions, son hipsterisation et sa réappropriation.

**Le Décodé :** *Comment est né TOG (touch of grand) ?*

Lise D. : J'ai commencé à blogger à l'âge de 15 ans, j'avais ouvert mon blog mode en 2010. Quelques temps après j'ai été recrutée par un autre webzine qui s'appellait *Le Bruit des Glaçons* pour animer une section mode. On faisait quelques shooting pour eux, mais c'était plutôt orienté trentenaire-lifestyle. Du coup, en compagnie de la fille avec laquelle j'étais dans ce projet on a eu l'idée de monter notre propre webzine spécialisé mode, surtout qu'il n'y en avait pas encore en 2012-2013. J'ai donc un peu lâché mon blog personnel pour me consacrer à TOG. Cette fille ne m'a finalement pas suivie, mais j'ai pu compter sur un ami graphiste (François-Xavier Jamin) pour créer une identité visuelle ainsi que Juliette Boniau-Raymond qui m'a aidée à tout mettre en place et à recruter les rédacteurs. Ensuite Nastasia Chetritt nous a rejoints en tant que chroniqueuse. Elle est aujourd'hui devenue mon bras droit et a grandement contribué à maintenir et faire vivre TOG. Avec nos études le développement de TOG a été compliqué à gérer, au départ on était vraiment beaucoup avec vingt rédacteurs. Désormais on est une petite dizaine, mais il y a pas mal de turn over avec beaucoup d'étudiants en droit.

**Le Décodé :** *D'où vient ton goût pour la street wear ?*

Lise D. : Je viens d'une famille où ma mère et ma grand-mère aiment beaucoup s'habiller, ce qui a sans doute fait que j'ai toujours été attirée par le milieu de la mode. C'est en grandissant, au travers des rencontres que j'ai pu faire - notamment pour l'aspect street culture durant le collège - que tout ça s'est précisé. Initialement je n'ai pas du tout une culture street, hormis le graff qui a toujours été plus ou moins présent dans ma vie, avec Paris ses bouchons sur le périph' où les graffs sont très présents et qui m'ont toujours été familiers. Mise à part cela, ce sont vraiment mes rencontres, comme mon copain de l'époque, qui ont orienté mon goût pour la street culture. Mais il est vrai que je suis plutôt issue de la culture rock, et c'est en grandissant que j'ai pu vraiment apprécier et découvrir ce milieu très riche et en constante évolution.

**Le Décodé :** *TOG c'est quoi ?*

Lise D. : Nous sommes le premier webzine toulousain sur la street culture en général, et axé mode homme. On a préféré se consacrer sur l'aspect mode masculine car il y a déjà beaucoup de choses concernant la mode féminine. De plus, le street wear est plus accessible chez les hommes, car tout ce qu'on peut trouver dans le placard féminin street est issu d'attributs masculins. Ensuite avec TOG, on essaye vraiment d'avoir une portée locale en écrivant sur des lieux qu'on aime bien, des boutiques qui ouvrent à Toulouse etc. récemment on a créé « what's up toulouse » qui est une rubrique qui suit des boutiques déjà installées connues dans le milieu et qui évoluent. On essaye de coller à Toulouse bien que l'on ait des chroniqueuses sur Paris, qui reste la ville la plus productive culturellement en France. Aussi on essaye avec TOG de montrer ce qu'il se passe à l'arrière de ces boutiques et de donner une visibilité aux gens travaillant dans ce milieu qui proposent ces produits. Sinon, TOG est ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la street culture et à l'art dans son ensemble. Ce qui fait qu'on a des lecteurs de 15 à 35 ans. En bref, on trouve des articles, de bonnes adresses toulousaines, des petits guides, des articles de voyage, d'art, de graff, et sur le street wear en général pour l'aspect mode. Récemment on a lancé aussi des posts sur la technologie qui est une thématique qui nous tient à cœur.

**Le Décodé :** *On observe depuis un temps une vraie hype autour du street art qui se décline dans beaucoup de domaines. Comment se situe TOG ?*

Lise D. : Avec Touch of grand on a voulu vraiment casser ce côté élitiste qu'il peut y avoir paradoxalement dans la street culture. À une époque tout le monde s'en moquait, mais depuis quelques années il y a eu une hype autour de la street culture et tout une com-

munauté de bonhommes insupportables s'est formée, et s'est regroupée dans des cercles fermés allant jusqu'à juger les gens sur leur style vestimentaire. Selon moi cette situation casse complètement avec l'esprit street du départ. Au niveau du street art et du graffiti c'est vrai que ça a toujours été des milieux assez fermés. Nous, avec TOG, on a voulu ouvrir ça. C'est pour ça qu'on a voulu avoir un nom « pompeux » pour parler de culture street et la rendre accessible. Cependant il ne faut pas oublier que la « chicisation » du street wear avec notamment le changement de ligne de Balenciaga ou la collaboration Supreme x Louis Vuitton et plus largement les grands couturiers qui s'approprient le street wear comme Chanel, est un phénomène assez récent.

**Le Décodé :** *« les gens reprochent au street art d'être laid, irresponsable et puéril mais ce n'est vrai que si il est bien fait » selon Banksy. Que t'inspire cette phrase ?*

Lise D. : J'ai du mal avec le street art, je suis plus accablé sur le graffiti. C'est d'ailleurs notre fer de lance chez TOG de vouloir différencier les deux ! Comme le dit l'artiste TILT « le street art c'est un peu le côté marketing du graff », personnellement je suis vraiment d'accord avec ce point de vue.

**Le Décodé :** *Le street wear se serait hypsterisé selon toi ?*

Lise D. : Le Street art est devenu un peu la street cred du bourge. Le street wear en général a en fait été prévu par les bureaux de tendance depuis déjà quelques temps au niveau de la mode ; plein d'enjeux font qu'aujourd'hui les créateurs ont besoin d'une street cred pour attirer un public toujours plus vaste. Mais c'est aussi à mettre en lien avec un changement de société. Aujourd'hui tout le monde est en baskets, et adopte un style plus décontracté et urbain. En tout cas cet aspect là se vérifie au niveau du street art qui s'est vraiment démocratisé. C'est bien dans un sens, mais ça dénature l'esprit dans un autre, par exemple les œuvres de Banksy doivent-elles être protégées ou pas ? Ça amène des dérives folles, des gens vont aller prendre des bouts de murs entier pour avoir ses œuvres et les vendre pendant que d'autres vont les protéger avec des plaques en plexi. Du coup, pourquoi protéger une œuvre censée être éphémère ? Et puis il y a un gros point de droit là-dessus, on ne sait pas vraiment encore à qui la propriété revient

dans le cas du graffiti. Ainsi le graff soulève beaucoup de questions. De base les graffeurs c'est un peu des punks, mais aujourd'hui il y a une multiplicité de profils. Il y a des artistes comme Maxime Drouet qui peint sur des trains et en extrait les vitres. Il se considère comme graffeur en revanche d'autres, comme Gorg 1, font des fresques à la bombe mais ne se considèrent pas comme peintres car ils ne viennent pas de la culture graffiti. C'est un milieu compliqué mais très riche où on trouve plein de gens qui font des choses différentes allant du vandale à des fresques murales ou à des œuvres toujours plus innovantes.

**Le Décodé :** *Un petit mot pour les étudiants qui seraient intéressés par le street wear ?*

Lise D. : Lisez nous ! si jamais des étudiants souhaitent écrire on a un beau formulaire de contact, n'hésitez pas à nous proposer des papiers même de manière ponctuelle. Et surtout sortez un peu de vos études c'est important !

**Le Décodé :** *Merci Lise pour cette entrevue et bon courage. Quant à vous chers lecteurs du Décodé, essayez de contacter Lise pour aider son beau projet !*

www.touch-of-grand.com  
redaction@touch-of-grand.com  
twitter/instagram : @touchofgrand

Propos recueillis par Pauline Dublanquet

TOUCH  
OF  
GRAND

# CONCURRENCE ET NUMERIQUE:

l'offensive de l'Union européenne contre les géants du secteur



**S**i les grandes entreprises américaines dominent le secteur des technologies de l'information et de la communication, la présence de leurs concurrents européens sur le marché mondial est elle réduite à peau de chagrin. Les exemples abondent. En matière de numérique, six des dix plus grandes entreprises sont Américaines. Dans le secteur hautement compétitif de la production de logiciels, seule la société européenne SAP parvient à se hisser dans les dix premières mondiales. Un constat alarmant et décevant au vu des objectifs ambitieux de Bruxelles en matière d'économie de la connaissance et de la création d'un marché unique du numérique.

En effet, si les jeunes pousses prometteuses ne manquent pas, la pépinière bruxelloise n'a pas encore réussi à favoriser l'essor d'un champion européen à l'instar de la Chine, forte de son entreprise internet Baidu ou de la Russie et de son moteur de recherche Yandex. Au contraire, elle peine à concurrencer les « FANGs » (Facebook, Amazon, Netflix et Google), qui dictent leur loi sur le marché unique en usant parfois de recours déloyaux. Mais leur omnipotence est remise en cause par Margrethe Vestager, Commissaire européenne à la concurrence qui depuis son arrivée à Bruxelles il y a trois ans prône une application des plus rigoureuses du droit communautaire aux pratiques des géants du numérique.

Celle qui a notamment fait plier Starbucks, Fiat, Apple et Amazon, non sans susciter l'ire de Washington, a récemment infligé une amende record à Google pour abus de position dominante. Retour sur une décision courageuse, symbole d'une guerre du numérique se jouant sur tous les fronts.

## Un dossier poussiéreux

Sept. C'est le nombre d'années qu'il aura fallu à l'Union européenne pour passer à l'action contre Google. Tout débute en 2010, lorsqu'une enquête sur les pratiques publicitaires du géant du web est diligentée par l'exécutif européen suite à une plainte collective déposée par l'Américain TripAdvisor et le Français Twenga. Sur le marché européen des moteurs de recherche, Google domine alors outrageusement ses concurrents, captant parfois près de 95% des visites dans certains pays. Une position assimilable à de la « super dominance », comme décrit par l'avocat général Nial Fennelly. Mais les efforts du Commissaire de l'époque, partisan d'un accord amiable, se soldent par un échec et la pusillanimité du directeur de la concurrence face au géant californien est critiquée. Il faut attendre les élections européennes de 2014 et la formation d'une nouvelle Commission pour mettre fin à la valse-hésitation : la Danoise Margrethe Vestager, bien plus opiniâtre que son devancier, adresse dès le mois d'avril 2015 un acte formel d'accusation à Google. Les griefs sont simples : la filiale d'Alphabet est soupçonnée d'avantager injustement depuis près de dix ans Google Shopping, son service de comparateur de prix déployé dans une dizaine d'États membres, en violation des règles européennes en matière d'abus de position dominante. Un deuxième acte d'accusation suivra un an plus tard. Et si l'entreprise réfute obstinément les faits qui lui sont reprochés, l'étau se resserre autour de ses pratiques partout dans le monde : l'année 2016 est ainsi émaillée par l'ouverture de diverses enquêtes par les autorités antitrust brésiliennes, indiennes, russes et sud-coréennes.

Après une longue période de silence, le couperet tombe à Bruxelles : le 27 juin dernier, Google écope d'une amende record de 2,42 milliards d'euros pour abus de position dominante. Margrethe Vestager en conclut que Google, par un jeu d'algorithmes complexes, a « empêché les consommateurs européens de bénéficier d'un réel choix de services et de tirer pleinement profit de l'innovation ». La dernière grande amende en la matière, d'un montant d'1,06 milliard d'euros, avait été prononcée contre Intel en 2009.

### Une décision ferme et louable

Le message est fort et la volonté de Margrethe Vestager de dynamiser la politique concurrentielle d'une UE en quête de crédibilité, plus que manifeste. Le montant de l'amende, déterminé à l'aune de la gravité et de la durée de l'infraction, est bien plus élevé que le milliard prédit par les observateurs. Il prouve que la Commission, tout en se faisant l'apôtre de la neutralité technologique sur le marché intérieur, se montre beaucoup moins timorée à s'attaquer aux géants de l'industrie. Et si la communauté internationale ne tarit

pas d'éloges sur la décision, Bruxelles exige justement qu'elle soit mise en œuvre avec célérité. Ainsi, à compter de la condamnation, un délai de trois mois est accordé à la multinationale pour qu'elle cesse ses pratiques déloyales, faute de quoi elle sera soumise à des astreintes journalières de 5% de son chiffre d'affaires mondial moyen. Magnanime, la Commission lui donne même son blanc-seing quant au remède à apporter, à condition que soit scrupuleusement assurée l'égalité de traitement entre les services de comparaison de prix.

Par un communiqué lapidaire, Google accepte la décision et lance une contre-offensive en déposant le 11 septembre un recours en annula-

tion de l'amende auprès de la Cour de Justice de l'UE (CJUE). Juste avant l'expiration du délai fatidique, la firme se conforme aux exigences européennes en soumettant à la Commission une bien étrange solution

tion de l'amende auprès de la Cour de Justice de l'UE (CJUE). Juste avant l'expiration du délai fatidique, la firme se conforme aux exigences européennes en soumettant à la Commission une bien étrange solution : la création d'une entité autonome qui gèrera Google Shopping, lequel participera désormais à des enchères pour pouvoir placer ses annonces publicitaires en première page, à armes égales avec ses rivaux. Sans surprise, Margrethe Vestager désapprouve cette proposition en ce qu'elle moyenne un prix, méconnaît l'égalité de traitement entre les comparateurs de prix et continuera à léser la concurrence. En attendant de nouveaux développements dans l'affaire, d'autres services de Google, à savoir Android, son système d'exploitation sur smartphone et AdSense, sa régie publicitaire, sont actuellement dans le viseur du gendarme européen et pourraient faire très prochainement l'objet de sanctions. Enfin, aux côtés de Google; ce sont Facebook et Amazon qui pourraient bientôt avoir maille à partir avec Bruxelles : adeptes de l'optimisation fiscale, leurs pratiques enfreindraient les règles européennes et le manque à gagner pour l'UE se chiffre en milliards d'euros. Le feuilleton judiciaire et législatif est ainsi très loin d'être terminé.

### Prise de conscience à Washington ?

De manière surprenante, peu ont pris la défense du champion de la Silicon Valley outre-atlantique. En effet, si Donald Trump ne s'est pas fendu d'un commentaire, l'administration Obama avait déploré le « protectionnisme » des Européens et fustigé leur acharnement contre les entreprises étasuniennes lorsque Apple avait été condamnée à rembourser à Dublin 13 milliards d'euros d'avantages fiscaux indus l'an passé. Pourtant, les cours américaines elles-mêmes ne sont pas réputées pour leur mansuétude vis-à-vis des entreprises européennes : la sévérité de leurs sanctions, qu'elles se matérialisent par un embargo ou une peine pécuniaire, fait réguliè-

ment polémique. BNP Paribas, Deutsch Bank ou encore HSBC en ont fait les frais. Mais à l'heure où le pays est divisé par les allégations de désinformation russe et voit affluer les plaintes contre les pratiques de ses fleurons du numérique, il est de bonne guerre que nombre de leurs politiciens et juristes saluent la décision de la Commission. En novembre, le procureur général du Missouri a d'ailleurs ouvert une enquête analogue contre Google, qu'il soupçonne de manipulation des résultats de recherche et d'utilisation abusive des données personnelles des internautes.

### Le décalage judiciaire et numérique

S'il est fort probable que ces démarches fassent tâche d'huile sur le droit des consommateurs et le droit du numérique, il reste à savoir quel sera leur impact sur le long terme, sachant que le temps judiciaire accuse un retard colossal sur le temps numérique. Les contentieux européens s'échelonnant souvent sur plusieurs années, Google ne sera pas condamné définitivement de sitôt. Du fait de la complexité de l'affaire, la CJUE ne devrait pas statuer sur le recours en annulation avant deux ans. Mais entre-temps, le cyber espace aura déjà bien changé. A l'heure du développement exponentiel d'autres services bien plus utilisés et lucratifs de Google tels que YouTube et Gmail, certains juristes s'interrogent d'ailleurs sur l'intérêt pour la Commission de s'être acharnée sur son comparateur de prix, qu'ils qualifient « d'accessoire ». Enfin, le montant lui-même de l'amende peut paraître anecdotique et peu dissuasif eu égard au chiffre d'affaires colossal de l'entreprise, qui s'élevait à plus de 80 milliards d'euros en 2016. Mais au moins, avec cette amende, l'UE se montre ferme et crée un précédent, dont les conséquences seront, avec un peu de chance, positives pour la libre concurrence et le numérique.

Thibault Lechevallier et Jean-Christophe Djedje

# LE PÈRE NOËL EST-IL UN SEXISTE ?

---

**N**oël approche et comme chaque année c'est la même rengaine. Les guirlandes de votre sapin ont déjà fait augmenter votre facture d'électricité de 200%, la saison des téléfilms allemands sur C8 a retrouvé son créneau, vous commencez déjà à préparer quelques blagues pour détendre l'atmosphère du repas de famille tant attendu où évidemment vous serez installé à côté de votre oncle Jack passionné de chasse et pêche, les parents sont épuisés de se fendre dans la foule le samedi en écumant les magasins de jouets à la recherche de Barbie hôtesse de l'air qui est en rupture de stock. Mais la période de Noël c'est aussi le moment de prendre rendez-vous avec sa banque pour obtenir un crédit à la consommation et partir acheter les cadeaux des enfants (si vous en avez). A l'heure de la promotion de l'égalité entre les sexes, qu'en est-il des jouets pour enfants ?

## **Le rose et le bleu ne se mélangent pas**

Pour les grands magasins, la période de Noël est l'occasion de revoir l'agencement des rayons mais surtout d'envoyer aux foyers le fameux catalogue de jouets quitte à en faire vomir les boîtes aux lettres. Passé l'âge d'arracher des pans de catalogue pour les coller sur ma liste au Père Noël, je feuillette juste (entre deux lectures du Droit pour les Nuls) ce légendaire papier. Pour ne pas perdre les rejets dans leur lecture, les professionnels du marketing s'improvisent véritables guides en catégorisant les jouets pour les filles et les jouets réservés aux garçons (ne sont-ils pas bienveillants ?). Ne souhaitant certainement pas s'égarer de leur vision simpliste, ils ont décrété que la partie rose serait réservée aux filles et que la partie en bleu correspondrait aux jouets pour garçons. Par une telle ingéniosité, les enfants voient leurs vies simplifiées. Par solidarité ou pour ne pas perturber le travail des publicitaires déjà entrepris, les fabricants s'attèlent eux aussi à différencier les jouets par un code couleur semblable.

## **Sois belle et tais-toi**

Faut-il sérieusement penser que les fabricants de jouets se cachent dans une cave depuis les années 30 ou qu'ils sont mal à l'aise avec l'idée d'évolution de la condition de la femme ? Naïve comme une toile du Nierdoi Ssearou (les personnes de bon goût comprendront), c'est hébété, ébaubi, interloqué, médusé et pantois que je remarque que pour les géants du jouet, une petite fille pourrait avoir l'envie de recevoir sous le sapin une mini table à repasser ou un kit de ménage (car faire le ménage est une activité de femme, qui, c'est bien connu, s'épanouissent au contact d'un balai à frange). Alors que les garçons peuvent être pompier ou super héros, les filles peuvent être des princesses. On l'affublera donc

d'une robe meringue du meilleur goût pour attendre son prince qui ne manquera pas d'arriver si elle s'habille correctement, parce que les princesses n'épousent pas les souillons. Et puis, l'équivalent féminin d'un costume de Batman, c'est un costume de Catwoman, et le fouet et le spandex, ça fait mauvais genre. Dans la catégorie mauvais genre, Tesco s'était placé hors concours en proposant la bar de pole dance (évidemment rose à strass pour enfant)

## **Sois viril mon fils**

Pour les garçons, il est hors de question de s'approcher d'une quelconque poupée ou d'une dinette avec lave-vaisselle intégré. Parce qu'ils ont davantage d'ambition que les filles, les fabricants mettent à leur disposition des kits de chirurgien ou des tablettes éducatives Explorer. Sans conteste, ce sont les seuls à avoir de l'imagination alors les Legos ou autre jeu de construction se retrouveront en toute logique dans leurs rayons. Dès leurs premiers Noël, les garçons doivent adopter un caractère viril, audacieux, aventurier.

Imprimant l'idée que les hommes sont forts et puissants et que les femmes ne sont bonnes qu'à se pomponner et préparer le dîner entre deux coups de fer, les enfants sont dès leur plus jeune âge conditionnés à reproduire en tant qu'adultes les jeux de rôles qu'ils les amusaient à 6 ans. C'est un Problème ? Minimé mais juste paradoxal avec la volonté d'établir réellement une égalité entre les femmes et les hommes.

Un Mikado laissé de côté

# HOROSCOPE



**BELIER:** Ne foncez pas tête baissée sur les premières promo vacances que vous voyez. Dois-je vous rappeler les derniers mots de votre banquier ?



**TAUREAU:** Oubliez que vous n'avez aucune chance, foncez ! On ne sait jamais, sur un malentendu ça peut marcher ! (mes excuses aux fans des Bronzés pour la citation modifiée).



**GEMEAUX:** Monsieur et Madame Vaisehaleine ont un enfant. Quel est son signe astrologique ?



**CANCER:** Passer un mois sans tabac ne vous épargnera pas.



**LION:** Vous trouverez un billet de 10 euros par terre, vous irez acheter du riz que vous donnerez aux restaurants du cœur. Première B.A de l'année, il était temps !



**VERGE:** « Entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui émancipe » Henri Lacordaire.



**BALANCE:** Les passages sous le bureau ne sont plus coutumes appréciées, il va falloir étudier !



**SCORPION:** Vos soucis vous minent, résistez à la tentation du Hara-Kiri.



**SAGITTAIRE:** Vous vous ferez une petite entaille au doigt à côté de l'ongle, là où la douleur est insupportable mais où on ne peut pas se plaindre sans passer pour quelqu'un de fragile.



**CAPRICORNE:** Pour cause de révisions, je n'ai pas le temps de m'attarder sur votre signe. Cordialement.



**VERSEAU:** Passons, de toute façon vous ne remplirez que le recto...



**POISSON:** Arrêtez de tourner en rond et préparez-vous pour la seconde session.



# APPEL À PROJETS

SOUMETTEZ VOTRE  
COURT-MÉTRAGE  
DU 04/12/17 AU 04/02/18

4 PRIX DÉCERNÉS  
JURY PROFESSIONNEL

INSCRIPTION ET  
RÈGLEMENT SUR  
[CONCOURSDECOURTS.COM](http://CONCOURSDECOURTS.COM)

